

Examen au cas par cas – document d'urbanisme

Élaboration et Procédures D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification simplifiée n°1 du PLU de Villemoirieu

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. Daniel HOTE, Maire
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Villemoirieu Rue Lamartine 38460 Villemoirieu 04 74 90 72 76 mairie@villemoirieu.com
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i></p> <p>Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné a été approuvé par le Symbord le 13 décembre 2007.</p> <p>Le SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné est en cours de révision. Le projet de révision a été arrêté le 22 novembre 2018 et soumis à enquête publique du 6 mai au 7 juin 2019.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme de Villemoirieu a été approuvé par le conseil municipal le 28</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
	<p>juin 2018. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Levée du périmètre de projet au titre de l'article L.151-41 5° ; - Ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUa ; - Mise en place d'une OAP sur le site de Montiracle ; - Modification du règlement de la zone 1AU ; - Mise en place de règles d'implantation graphique ; - Modification de la liste des emplacements réservés.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Population municipale en 2016 : 1867 habitants.
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1329 ha.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Le projet concerne la zone 1AUa du PLU. Cette zone recouvre une superficie de 1,92 hectares.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.	<i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i>
Annexe à joindre : <i>document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

PLU					
ZONES	SURFACES (en ha)	%			
Urbaines					
UA	4,86	0,37			
UB	46,58	4,87			
UBpr	1,71				
UBpe	7,01				
UBanc	9,42				
UE	5,17	0,60			
UEpe	2,84	0,81			
UH	9,49				
UHanc	1,21	1,28			
UI	10,12				
UIanc	0,81				
UIA	5,65				
UIAanc	0,48				
Sous-total	105,37	7,93			
A urbaniser			A urbaniser - Bloquer		
<i>Logements</i>			2AUE	0,22	0,02
1AU1	1,05	0,39	2AUEpe	0,38	0,03
1AU2	2,25		Sous-total	0,60	0,04
1AUa	1,92		Sous-total	5,81	0,44
<i>Loisirs</i>			Agricoles		
	0,00	0,00	A	316,54	23,82
<i>Activités</i>			Ape	13,18	0,99
	0,00	0,00	AS	37,54	2,82
Sous-total	5,22	0,39	Aspe	3,41	0,26
			Sous-total	370,66	27,89
			Naturelles		
			N	776,02	58,52
			Npi	0,78	0,06
			Npr	42,71	3,22
			Npe	27,65	2,08
			Sous-total	847,16	63,89
			TOTAL	1329,00	100

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

AXE 1 : ENGAGER UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE RAISONNE DU TERRITOIRE VILLEMORANTIN

Assurer la création de logements neufs tout en minimisant la consommation foncière et dans un souci de mixité

Densifier les secteurs de développements stratégiques à proximité des équipements et services

Conforter l'idée d'un pôle urbain avec Crémieu

Assurer la mixité sociale sur toutes les parties du territoire

Adapter progressivement le niveau d'équipements publics

Développer la diversité des formes d'habitat

Développer un habitat durable

AXE 2 : MAINTENIR L'ORGANISATION POLYCENTRIQUE DE LA COMMUNE

Structurer le développement communal autour de trois secteurs principaux

Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain

Préserver l'identité communale

AXE 3 : ENCOURAGER LE DYNAMISME LOCAL

Conforter la zone d'activités de Buisson Rond et de Beptenoud Nord

Permettre le maintien et le développement de l'activité agricole

Créer des commerces de proximité

AXE 4 : MAINTENIR LA CONTINUITE DES GRANDS ENSEMBLES ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS

Préserver les richesses du patrimoine naturel

Assurer une bonne gestion de l'eau

Perpétuer et améliorer le cadre de vie

Préserver la trame verte et bleue

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Penser le projet de PLU en intégrant la notion de risques et de nuisances

AXE 5 : REDUIRE LES COUPURES TERRITORIALES ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS

Créer un maillage de liaisons interquartiers et intercommunales

Mieux relier les secteurs d'habitat et les pôles économiques de proximité

Limiter le nombre d'accès aux routes départementales

Créer une aire de covoiturage à proximité de l'entrée de ville

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

Sur le secteur de Montiracle, le PLU a fixé un périmètre d'attente de projet au titre de l'article L.151-41 5° du code de l'urbanisme. Sur ce secteur, en effet, étaient attendues les conclusions d'une étude de centralité réalisée sur les communes de Villemoirieu et Crémieu visant à définir des principes d'aménagement et de Programmation sur des terrains stratégiques situés en positions de charnière entre les deux territoires communaux. Les conclusions de cette étude étant aujourd'hui rendues, l'objet de la présente modification est de lever le périmètre d'attente de projet conformément aux dispositions de l'article L.151-41 5° qui dispose que ce dispositif n'est applicable que « dans l'attente d'un projet d'aménagement global » et d'ouvrir à l'urbanisation la zone 1AUa alors que celle-ci est bloquée dans l'attente d'une évolution du PLU. Afin d'accompagner cette levée du périmètre de projet et encadrer l'aménagement du site, une Orientation d'Aménagement et de Programmation est mise en place et des dispositions réglementaires sont modifiées ou bien ajoutées. L'ensemble des dispositions réglementaires et d'encadrement définies ont pour objectif de rendre possible le projet d'aménagement global retenu sur la commune.

Plus précisément, les objets de la présente modification sont les suivants :

- Levée du périmètre de projet au titre de l'article L.151-41 5° ;

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

- Ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUa ;
- Mise en place d'une OAP sur le site de Montiracle ;
- Modification du règlement de la zone 1AU ;
- Mise en place de règles d'implantation graphique ;
- Modification de la liste des emplacements réservés.

Les droits à construire pour le secteur de Montiracle sont déjà pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé et évalué sur le plan environnemental en 2018. Toutefois, l'urbanisation de cette zone reste à ce jour bloquée par le PLU.

La présente procédure n'a pas pour objectif de remettre en cause cette programmation mais vise à lever les dispositifs bloquants sa mise en place ainsi qu'à préciser les principes spatiaux d'aménagement retenus pour l'investissement de cette zone au regard des conclusions d'une étude de centralité réalisée sur les communes de Villemoirieu et Crémieu entre 2016 et 2018.

Toutefois, à l'occasion de l'ouverture à l'urbanisation de la zone et de traduction spatiale du projet d'aménagement global retenu par la commune, il a été décidé de modifier à la marge les droits à construire prévus dans la zone 1AUa en les portant de 35 logements environ dans le PLU approuvé en 2018 à une fourchette allant de 35 à 40 logements. La possibilité de réaliser 40 logements dans la zone augmente les droits à construire dans la sous-zone 1AUa de 14% et de 5% à l'échelle de l'ensemble de la zone 1AU (97 logements programmés dans cette zone au moment de l'approbation du PLU. On passerait ici à 102 logements maximum). Il s'agit donc d'une évolution marginale de la programmation.

Le nombre de logements réalisables, à savoir entre 30 et 40, est précisé par l'OAP mise en place dans la présente procédure. Les modifications réglementaires sont nouvelles mais n'ont pour but que d'encadrer la traduction spatiale de la programmation générale déjà définie. Ces modifications modèlent donc les parties pris spatiales d'aménagement retenus mais ne modifient pas les droits à construire déjà programmés sur ce secteur et seulement modifiés à la marge dans le cadre de l'OAP.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Non

Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

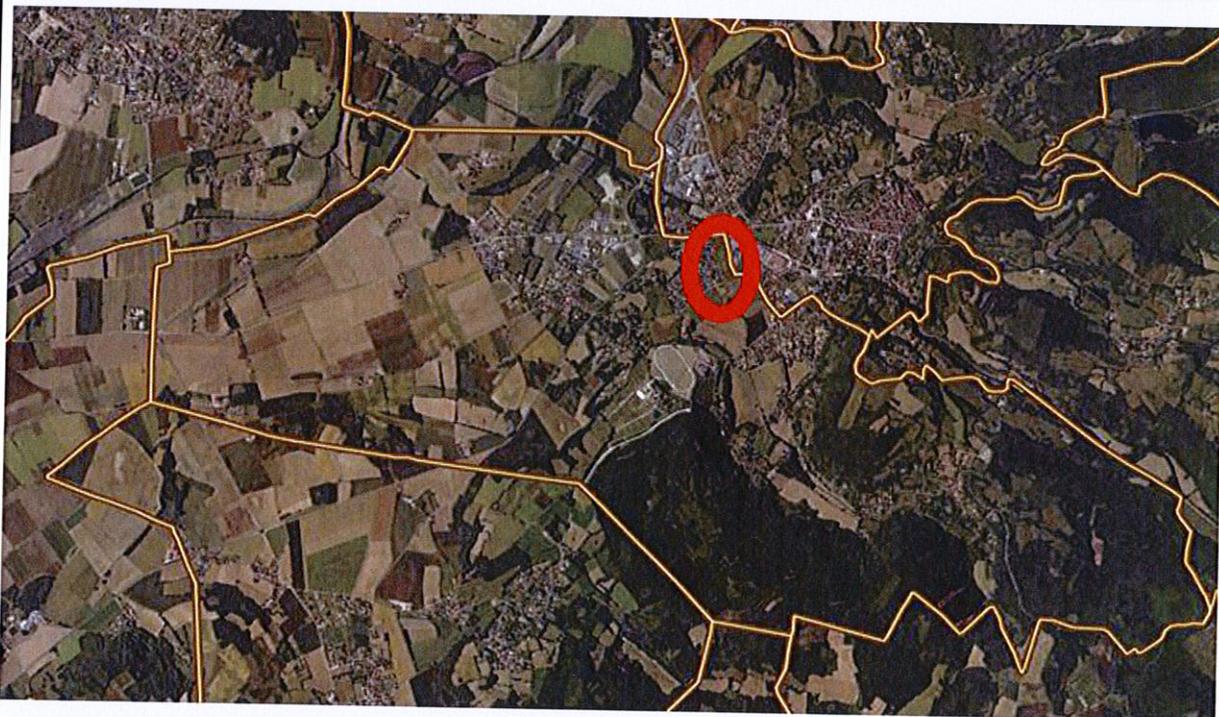
3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>) ?	X		SDAGE Rhône-Méditerranée.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
http://www.gesteau.eaufrance.fr/			
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		La commune de Villemoirieu appartient à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné depuis le 1er janvier 2017.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Localisation du secteur de Montiracle :

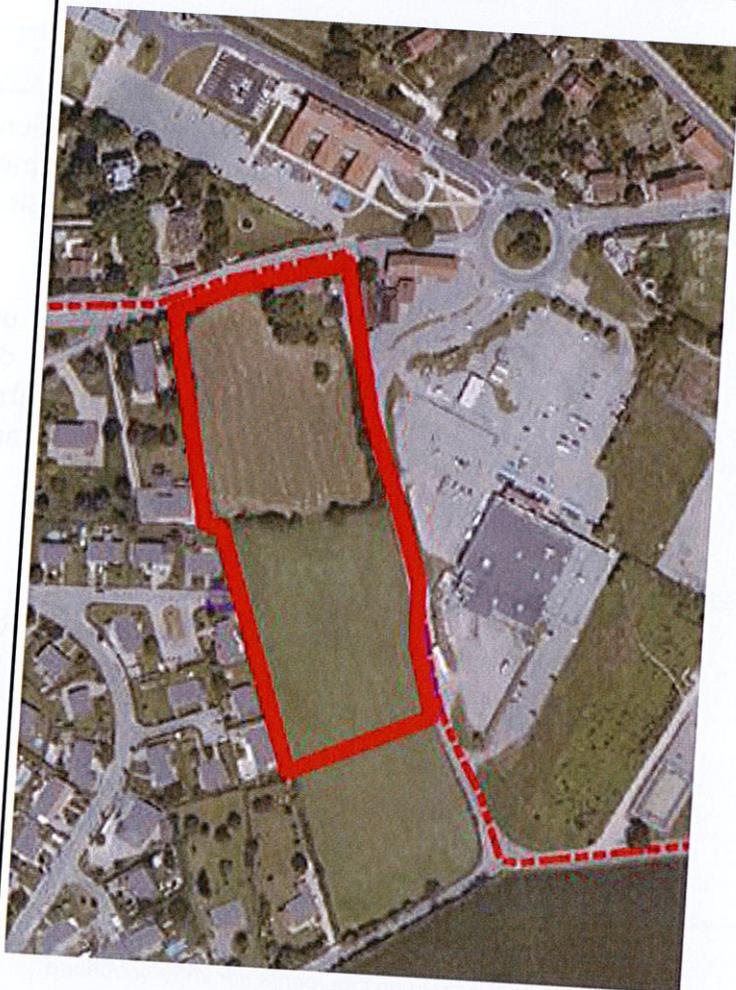


Zoom 1 sur le secteur de Montiracle (1AUa) :

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?
Sélectionnez dans la liste ci-contre

- Commune de centralité urbaine
- Commune péri-urbaine de première couronne
- Commune péri-urbaine éloignée**
- Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain

4.1 Présentation de votre projet	
	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>La modification permettra ma réalisation de 5 logements supplémentaires par rapport au programme retenu sur ce site lors de l'approbation du PLU.</p> <p>Selon l'INSEE, la population a connu un taux de croissance annuel moyen de 1.2% entre 2006 et 2011 et 0.5% entre 2011 et 2016 (procédure de PLU gelant une partie des projets).</p> <p>La commune de Villemoirieu forme avec celle de Crémieu une polarité urbaine importante et reconnue par le SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné pour son territoire.</p>
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</p> <p>Une dizaine d'habitant supplémentaire par rapport au 300 personnes environ attendues par rapport au projet de territoire retenu lors de l'approbation du PLU en 2018.</p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>4,9% de logements vacants selon l'INSEE soit 37 logements en 2016.</p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</p> <p>Un coefficient de 1.5 est pris en compte sur les terrains diffus (hors zones 1AU et</p>

4.1 Présentation de votre projet

OAP). Potentialité résidentielle brute d'un peu plus de 150 logements environ pour la réalisation de l'objectif du PADD de 123 logements.

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

1.92 hectares dont 1,4 hectares pour les seuls logements.

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

28 logements à l'hectare

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

Cette ouverture à l'urbanisation s'inscrit dans la stratégie foncière approuvée en 2018 et validée par évaluation environnementale. Le PADD fixe un objectif chiffré de consommation foncière non remis en cause par la présente évolution.

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?

Pas dans le SCoT en vigueur. En revanche le secteur dit de la Vraie Croix est repéré dans le projet de révision du SCoT.

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ?

Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...) 5300 m² environ

S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Oui, zone de Buisson Rond. En revanche, la partie activité du projet présente de manière encadrée la possibilité de réaliser quelques services, bureaux et éventuellement une activité commerciale. Il ne s'agit pas d'une zone d'activité à proprement parlé mais d'une petite polarité tertiaire dans une approche de mixité des fonctions

4.1 Présentation de votre projet	
	urbaines.
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Sans objet.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Oui car surface très réduite d'environ 5300 m ² et OAP qui encadre l'aménagement.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
	Des espaces agricoles ?		
Des espaces boisés ?		X	Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones naturelles, forestières ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
<p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>			Et quels sont les enjeux identifiés ?
<p>Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	<p><i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</i></p> <p><i>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p> <p>Pas d'incidence sur site Natura 2000 identifiée pour l'urbanisation de cette zone évaluée par le BET Mosaïque Environnement lors de l'approbation du PLU en 2018. Des préconisations complémentaires ont été fixées à l'issue de cette évaluation pour l'ouverture à l'urbanisation de cette zone à destination de la petite faune, lesquelles sont reprises dans la présente modification par le biais des dispositions de l'OAP mise en place.</p>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?

Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?

X

Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?

<https://www.eaurmc.fr/>

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html>

X

Complétez si nécessaire

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?

Oui

X

Non

Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?

Préservation des réservoirs et corridors de biodiversité nombreux sur le territoire de la Commune et identifiés dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU par le BET Mosaïque Environnement pour l'approbation récente du PLU.

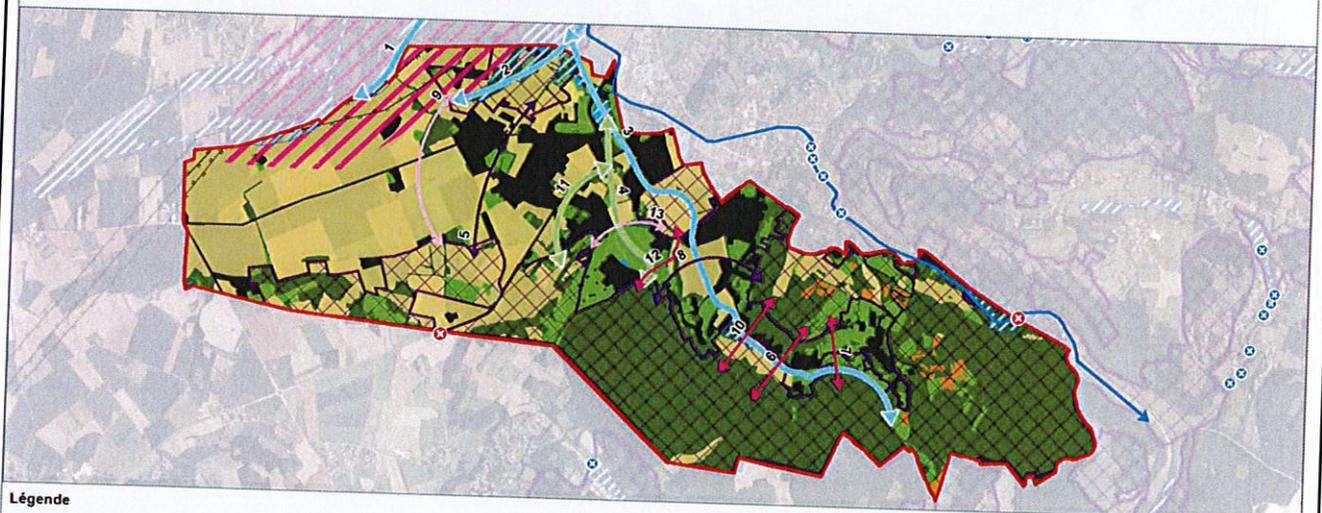
Protection en particulier du site Natura 2000 de l'Isle Crémieu qui occupe environ 50% du territoire

4.4 Continuités écologiques

communal et de la zone humide du Marais de la Besseye qui fait partie d'un des derniers grands réseaux de tourbière de l'Est lyonnais.

Voir ci-dessous la synthèse cartographique des enjeux environnementaux issus du PLU approuvé en 2018.

Déclinaison de la Trame Verte et Bleue



Légende

Réservoirs de biodiversité

- Site Natura 2000, Znieff de type I, ENS
- Zones humides
- Cours d'eau d'importance écologique

Sous-trames écologiques

- Agricole
- Aquatique
- Boisée
- Prairiale
- Xérique

Corridors écologiques

- Fuseau du SRCE : corridor à restaurer
- Aquatique et humide
- Coupures vertes au sein du bourg

Corridors entre réservoirs (éléments structurants du paysage à renforcer)

Corridors entre réservoirs (connexions terrestres peu fonctionnelles)

Corridors entre réservoirs (connexions terrestres peu fonctionnelles et éléments structurants du paysage à renforcer)

Eléments de fragmentation

- Zones urbaines
- Points de conflits identifiés par le SRCE
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Lignes électriques à haute tension
- Limite communale



Echelle : 1/36 000

0 250 500 m

Elaboration du PLU de la commune de Villemerieu (38)

Sources : Terrain Mosaïque Environnement 2012, SRCE RA
Fonds : © Bing world Imagery®
Date de réalisation : 14/02/2017



Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, les éléments de la trame verte et bleue sont les suivants :

4.4 Continuités écologiques

- Un grand fuseau comme corridor écologique à remettre en état au Nord de la commune mais non impacté par le projet ;
- Les sites Natura 2000 comme réservoir de biodiversité non impacté par le projet.



4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
	Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
	Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Les objets d'évolution du PLU n'ont pas pour effet de permettre de développement nouveau sur la commune.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		La STEP de Saint Romain de Jalionas a obtenu un ordre de service du préfet pour travaux de mise en compatibilité. Une disposition réglementaire du PLU bloquait tout projet dans l'attente de cette mise en conformité. Le projet et ses 5 logements supplémentaires seront bien

4.6 Ressource en eau		
		conformes aux capacités en matière d'assainissement.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X	Dispositions réglementaires du PLU, schéma d'assainissement, carte des aléas de risques naturels, actions de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné compétente sur ce domaine en 2020.
Complétez si nécessaire		

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>			Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
	Oui	Non	
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>			Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
	Oui	Non	
Risques ou aléas naturels ?		X	Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération ou arrêté prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS	<input type="checkbox"/>
	Projet de règlement AVANT/APRÈS	
Pour tous	Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
	Cartographie du PADD	<input type="checkbox"/>
Autres (OAP, ...)		

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 19 Juillet 2019

Lieu : VILLEMORIEU

NOM PRÉNOM

HOTE Daniel, Maire

SIGNATURE




4.8 Risques et nuisances			
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Nuisances sonores liées aux infrastructures de transport. Est concernée ici la route de Genas (RD24) qui passe au Nord du site et impacte le nord du tènement. Les dispositions spatiales mises en place par l'OAP assurent la non exposition des zones résidentielles aux nuisances sonores car elle localise sur le nord du tènement les activités tertiaires. Les partis pris architecturaux fixés sur le Nord (constitution d'un front urbain de type faubourg) constituera une barrière en la RD et les futures habitations en retrait de la route.
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
	Oui	Non	
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales			Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc... Cars de l'Isère et car scolaires de la Région.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

ANNEXE 1 Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique ou
du bureau d'étude par exemple

Mme Véronique Sauvajon

Mairie de Villemairieu
e-mail : mairie@villemairieu.com

Tél : 04 74 90 72 76

Bureau d'études : Agence 2BR. Anthony GEOFFROY, anthony.geoffroy@2br.fr
04 78 83 61 87

Coordonnées nécessaires pour
vous joindre : adresse,
téléphone, courriel

Mairie de Villemairieu
e-mail : mairie@villemairieu.com

Tél : 04 74 90 72 76

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

--	--